

**CONSEIL MUNICIPAL DU 02 NOVEMBRE 2020  
COMPTE-RENDU SUCCINCT  
AFFICHÉ LE 09 NOVEMBRE 2020**

**Le deux novembre deux mil vingt à dix-huit heures**, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de **Fabrice DALINO, maire**.

**Nombre de conseillers en exercice :** 29

**Date d'envoi de la convocation :** 26 octobre 2020

**PRESENTS :**

**Les Adjoints au Maire :**

**Mesdames** FAUCHOUX – HERITAGE – LE GUELLEC – RICHOUX.

**Messieurs** BERTRAND – BOURGOGNON – GUILLOUET – JOSTE.

**Les Conseillers municipaux :**

**Mesdames** CHAUVIN-SEMPEY – DAVID – HUET – LE BAIL-POUTREL – LE PALLEC.

**Messieurs** ANDRIMANDIMBY – DESSAUGE – DUFFE – FIERDEHAICHE – GAUTHIER – LE BRAS – TILLARD.

**PROCURATIONS :**

MME ANDRIMANDIMBY a donné procuration à M. ANDRIMANDIMBY,

MME BIRLOUET a donné procuration à M. DUFFÉ,

MME CANOVAS a donné procuration à M. GUILLOUËT,

MME GRELIER a donné procuration à MME DAVID,

MME METENS a donné procuration à M. LE MAIRE,

M. NEDELEC a donné procuration à MME HERITAGE,

MME PELLETIER a donné procuration à M. JOSTE,

M. THIRION a donné procuration à M. TILLARD.

**SECRETAIRE:** MME CHAUVIN-SEMPEY.

N°	RAPPORTEUR	OBJET	VOTES
20-156	M LE MAIRE	APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 04 JUILLET 2020	<b>Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents lors de la réunion du 04 juillet 2020, le Conseil Municipal :</b> - <b>ADOpte</b> le procès-verbal de la réunion du 04 juillet 2020.
20-157	M LE MAIRE	APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 JUILLET 2020	<b>Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents lors de la réunion du 10 juillet 2020, le Conseil Municipal :</b> - <b>ADOpte</b> le procès-verbal de la réunion du 10 juillet 2020.
20-158	M LE MAIRE	APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 21 SEPTEMBRE 2020	<b>Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents lors de la réunion du 21 septembre 2020, le Conseil Municipal :</b> - <b>ADOpte</b> le procès-verbal de la réunion du 21 septembre 2020.

## DEVELOPPEMENT URBAIN

20-159	M. BOURGOGNON	PREPARATION DE LA REPARTITION DE LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT POUR 2022 - RECENSEMENT DE LA LONGUEUR DE VOIRIE CLASSEE DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL	<p><b>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>APPROUVE</b> le tableau de classement unique des voies communales ;</li> <li>- <b>FIXE</b> la longueur des voies communales à : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 35 311 m de voies communales en agglomération ;</li> <li>• 12 563 m de voies communales hors-agglomération ;</li> <li>• 1 011 m de chemins ruraux goudronnés ;</li> <li>• 7 036 m de chemins ruraux empierrés.</li> </ul> </li> </ul>
20-160	M. GAUTHIER	MAISON DE SANTÉ - PROJET D'ACQUISITION DE SURFACE PAR LA VILLE	<p><b>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>VALIDE</b> la volonté de la Collectivité d'accompagner le projet de maison de santé par l'acquisition d'une surface complémentaire de 85 m<sup>2</sup> dans le programme immobilier.</li> <li>- <b>AUTORISE</b> le Maire à demander toute subvention afférente auprès des institutionnels, notamment l'Etat, la région Bretagne et le conseil départemental au titre de l'appel à projets « dynamisation des centres bourgs ».</li> </ul>

## FINANCES – ADMINISTRATION GÉNÉRALE - RH

20-161	M. BERTRAND	DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL «ACQUISITION & AMÉNAGEMENT DE LOCAUX DANS LE CADRE DE LA CRÉATION D'UNE MAISON DE SANTÉ »	<p><b>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>AUTORISE</b> le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la politique de dynamisation des centres bourgs et du maintien de l'offre de santé ;</li> <li>- <b>AUTORISE</b> le Maire à signer tout document y afférent.</li> </ul>
20-162	M. BERTRAND	PROGRAMME ÉCLAIRAGE PUBLIC 2020 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU SDE 35	<p><b>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>AUTORISE</b> le Maire à solliciter toute subvention pouvant être affectée au projet auprès du SDE 35 et à signer tous les documents y afférents ;</li> <li>- <b>AUTORISE</b> le Maire à solliciter une autorisation de commencement de travaux anticipé le cas échéant.</li> </ul>
20-163	M. BERTRAND	ADMISSION EN NON VALEUR DES TAXES ET PRODUITS IRRECOURVABLES	<p><b>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>AUTORISE</b> l'admission en non-valeur des 122.75 € au titre de l'occupation du domaine public ;</li> <li>- <b>AUTORISE</b> l'admission en non-valeur des 89.40 € au titre des frais de repas servis au restaurant scolaire ;</li> <li>- <b>AUTORISE</b> l'extinction de la dette pour un total de 465.71 € ;</li> <li>- <b>AUTORISE</b> la mise en œuvre des écritures comptables associées.</li> </ul>

20-164	M. BERTRAND	AUTORISATION DE DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DES BUDGETS 2021	<p><b>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>AUTORISE</b> le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans les limites précisées ci-dessus pour les budgets « Ville » et « Assainissement », et ce, avant le vote formel des budgets primitifs.</li> </ul>																																																
20-165	M. BERTRAND	SURTAXES 2021 - ASSAINISSEMENT	<p><b>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>FIXE</b> le prix de la redevance Assainissement collectif à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 selon le détail présenté dans le tableau reproduit ci-après :</li> </ul> <table border="1" data-bbox="847 607 1554 1016"> <thead> <tr> <th rowspan="2">USAGERS</th> <th colspan="3">TARIF A COMPTER DU 1<sup>er</sup> JANVIER 2021</th> </tr> <tr> <th>Terme Fixe annuel</th> <th>Prix</th> <th>Volume consommé en m<sup>3</sup></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Alimentation Domestique</td> <td>19,80 €</td> <td>0,734 €</td> <td>le m<sup>3</sup></td> </tr> <tr> <td>Abonnés de BRETEIL</td> <td></td> <td>0,734 €</td> <td>le m<sup>3</sup></td> </tr> <tr> <td rowspan="3">Gros Consommateurs &gt; 1500 m<sup>3</sup></td> <td>19,80 €</td> <td>0,979 €</td> <td>le m<sup>3</sup></td> </tr> <tr> <td>8,44 €</td> <td>1,038 €</td> <td>le m<sup>3</sup></td> </tr> <tr> <td></td> <td>1,060 €</td> <td>le m<sup>3</sup></td> </tr> <tr> <td rowspan="4">Grand Saloir</td> <td>15 845,10 €</td> <td>0,269 €</td> <td>le m<sup>3</sup></td> </tr> <tr> <td></td> <td>0,215 €</td> <td>le m<sup>3</sup></td> </tr> <tr> <td></td> <td>0,161 €</td> <td>le m<sup>3</sup></td> </tr> <tr> <td></td> <td>0,135 €</td> <td>le m<sup>3</sup></td> </tr> <tr> <td>Propriétaires de puits. Usager raccordé ou raccordable au service, mais <b>non abonné</b> au réseau eau potable.</td> <td>19,80 €</td> <td>78,32 €</td> <td>Forfait</td> </tr> <tr> <td rowspan="2">Propriétaires de puits. Usager, raccordé ou raccordable au service, <b>abonné</b> au réseau eau potable</td> <td rowspan="2">19,80 €</td> <td>31,19 €</td> <td>Forfait</td> </tr> <tr> <td>0,979 €</td> <td>le m<sup>3</sup></td> </tr> </tbody> </table> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>AUTORISE</b> le Maire à signer tout document relatif à cette tarification.</li> </ul>	USAGERS	TARIF A COMPTER DU 1 <sup>er</sup> JANVIER 2021			Terme Fixe annuel	Prix	Volume consommé en m <sup>3</sup>	Alimentation Domestique	19,80 €	0,734 €	le m <sup>3</sup>	Abonnés de BRETEIL		0,734 €	le m <sup>3</sup>	Gros Consommateurs > 1500 m <sup>3</sup>	19,80 €	0,979 €	le m <sup>3</sup>	8,44 €	1,038 €	le m <sup>3</sup>		1,060 €	le m <sup>3</sup>	Grand Saloir	15 845,10 €	0,269 €	le m <sup>3</sup>		0,215 €	le m <sup>3</sup>		0,161 €	le m <sup>3</sup>		0,135 €	le m <sup>3</sup>	Propriétaires de puits. Usager raccordé ou raccordable au service, mais <b>non abonné</b> au réseau eau potable.	19,80 €	78,32 €	Forfait	Propriétaires de puits. Usager, raccordé ou raccordable au service, <b>abonné</b> au réseau eau potable	19,80 €	31,19 €	Forfait	0,979 €	le m <sup>3</sup>
USAGERS	TARIF A COMPTER DU 1 <sup>er</sup> JANVIER 2021																																																		
	Terme Fixe annuel	Prix	Volume consommé en m <sup>3</sup>																																																
Alimentation Domestique	19,80 €	0,734 €	le m <sup>3</sup>																																																
Abonnés de BRETEIL		0,734 €	le m <sup>3</sup>																																																
Gros Consommateurs > 1500 m <sup>3</sup>	19,80 €	0,979 €	le m <sup>3</sup>																																																
	8,44 €	1,038 €	le m <sup>3</sup>																																																
		1,060 €	le m <sup>3</sup>																																																
Grand Saloir	15 845,10 €	0,269 €	le m <sup>3</sup>																																																
		0,215 €	le m <sup>3</sup>																																																
		0,161 €	le m <sup>3</sup>																																																
		0,135 €	le m <sup>3</sup>																																																
Propriétaires de puits. Usager raccordé ou raccordable au service, mais <b>non abonné</b> au réseau eau potable.	19,80 €	78,32 €	Forfait																																																
Propriétaires de puits. Usager, raccordé ou raccordable au service, <b>abonné</b> au réseau eau potable	19,80 €	31,19 €	Forfait																																																
		0,979 €	le m <sup>3</sup>																																																
20-166	M. BERTRAND	SUSPENSION DE TARIFS « MARCHÉS » & « TERRASSES »	<p><b>Après avoir délibéré, à 24 voix pour et 5 abstentions (Mmes CHAUVIN-SEMPEY, DAVID, GRELIER, et MM. TILLARD et THIRION), le Conseil Municipal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>AUTORISE</b> le Maire à suspendre, dans le cadre des marchés hebdomadaires, l'encaissement des redevances sur la période d'un trimestre en 2020 dès lors que l'occupant du domaine public sera en capacité de démontrer que les conditions d'exploitation de son activité ont été dégradées dans des proportions manifestement excessives au regard de sa situation financière.</li> <li>- <b>AUTORISE</b> le Maire à suspendre, l'encaissement des redevances « Terrasse » pour l'année 2020 dès lors que l'occupant du domaine public sera en capacité de démontrer que les conditions d'exploitation de son activité ont été dégradées dans des proportions manifestement excessives au regard de sa situation financière.</li> <li>- <b>AUTORISE</b> le Maire à signer tout document y afférent.</li> </ul>																																																

20-167	M. BERTRAND	REVERSEMENT DE DONNS AU CCAS	<p><b>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>AUTORISE</b> le Maire à verser une subvention arrondie à hauteur de 2 956 € au CCAS au titre des actions menées dans le contexte de la crise sanitaire dite « Covid 19 » ;</li> <li>- <b>AUTORISE</b> le Maire à procéder au versement de cette subvention après celui de la subvention d'équilibre afin que le CCAS puisse dégager de l'autofinancement.</li> </ul>
20-168	M. BERTRAND	MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ÉLECTORALES	<p><b>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>DECIDE</b> de la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la manière suivante : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Wilfried FIERDECHAICHE</li> <li>• Violette BIRLOUET</li> <li>• Déborah LE BAIL-POUTREL</li> <li>• Delphine DAVID</li> <li>• Véronique HUET</li> </ul> </li> </ul>
20-169	M. LE MAIRE	RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)	<p><b>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>FIXE</b> la liste de contribuables, en vue de la désignation des Commissaires titulaires et suppléants par le Directeur des services fiscaux, de la manière suivante : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Philippe PORTEU DE LA MORANDIÈRE</li> <li>• Daniel FOURNIER</li> <li>• Gérard DEMAURE</li> <li>• Eliane BOUGAULT</li> <li>• Jean-Yves DUVAL</li> <li>• Michel BERTRAND</li> <li>• Nicolas LE BRAS</li> </ul> </li> </ul>
20-170	M. BERTRAND	DÉSIGNATION D'UN CORRESPONDANT DÉFENSE	<p><b>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>DÉSIGNE</b> Philippe DUFFE en qualité de correspondant défense de la commune.</li> </ul>
20-171	M. BERTRAND	COMMISSION D'INFORMATION SUR L'ACTIVITE DE LA COOPERL-RENOUVELLEMENT DES REPRESENTANTS DES RIVERAINS ET DE LA MUNICIPALITÉ	<p><b>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>PROPOSE</b> à la direction de la COOPERL les personnes suivantes pour représenter les riverains de l'abattoir et les élus de la municipalité au sein de la Commission d'information : <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Elus :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Christine FAUCHOUX</li> <li>○ Violette BIRLOUET</li> </ul> </li> <li>• <b>Riverains :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Stéphane DUVAL</li> <li>○ Stéphane VIRCONDELET</li> </ul> </li> </ul> </li> </ul>

20-172	M. BERTRAND	DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION « INITIATIVE BROCELIANDE »	<p><b>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>DÉSIGNE</b> Christine FAUCHOUX en qualité de représentante de la Ville pour siéger au sein du Conseil d'Administration d'Initiative Brocéliande.</li> </ul>												
20-173	M. BERTRAND	CONVENTION CADRE POUR LA REALISATION DE PRESTATIONS DE SERVICES ENTRE MONTFORT COMMUNAUTÉ ET SES COMMUNES MEMBRES	<p><b>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>APPROUVE</b> la convention cadre proposée jusqu'au 31 décembre 2021 ;</li> <li>- <b>DÉLÈGUE</b> au Maire la faculté de signer les contrats avec Montfort Communauté qui découlent de cette convention cadre ;</li> <li>- <b>APPROUVE</b> toute convention cadre similaire proposée au-delà du 31 décembre 2021, ainsi que les contrats associés, afin de poursuivre ce principe de mutualisation.</li> </ul>												
20-174	M. BERTRAND	PRESTATION DE SERVICE DU 1ER OCTOBRE 2020 AU PROFIT DE MONTFORT COMMUNAUTÉ	<p><b>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>AUTORISE</b> le Maire à facturer la prestation de service d'une valeur de 236 € à Montfort Communauté ;</li> <li>- <b>AUTORISE</b> le Maire à signer tout document y afférent.</li> </ul>												
20-175	M. BERTRAND	MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/01/2021	<p><b>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>VALIDE</b> la suppression et la création de poste ainsi présentée :</li> </ul> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="4">POSTE</th> </tr> <tr> <th>SUPPRESSION</th> <th>DATE</th> <th>CREATION</th> <th>DATE</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Brigadier-Chef Principal</td> <td>01/01/2021</td> <td>Chef de service de Police Municipale</td> <td>01/01/2021</td> </tr> </tbody> </table> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>ADOpte</b> la modification du tableau des effectifs qui en découle ;</li> <li>- <b>PRÉVOIT</b> les crédits nécessaires au budget 2021.</li> </ul>	POSTE				SUPPRESSION	DATE	CREATION	DATE	Brigadier-Chef Principal	01/01/2021	Chef de service de Police Municipale	01/01/2021
POSTE															
SUPPRESSION	DATE	CREATION	DATE												
Brigadier-Chef Principal	01/01/2021	Chef de service de Police Municipale	01/01/2021												
20-176	M. BERTRAND	CRÉATION DE POSTE NON PERMANENT POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE ET SAISONNIER D'ACTIVITÉ	<p><b>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>CRÉE</b> le poste non permanent, tel que présenté ci-dessous :</li> </ul> <table border="1"> <thead> <tr> <th>NB</th> <th>GRADE</th> <th>TEMPS DE TRAVAIL</th> <th>METIER</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="4" style="text-align: center;"><b>DU 02/11 AU 31/12/2020</b></td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>ADJOINT TECHNIQUE</td> <td>35/35</td> <td>Agent technique polyvalent</td> </tr> </tbody> </table> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>AUTORISE</b> le Maire à signer le contrat afférent</li> <li>- <b>PRÉVOIT</b> les crédits au budget 2020.</li> </ul>	NB	GRADE	TEMPS DE TRAVAIL	METIER	<b>DU 02/11 AU 31/12/2020</b>				1	ADJOINT TECHNIQUE	35/35	Agent technique polyvalent
NB	GRADE	TEMPS DE TRAVAIL	METIER												
<b>DU 02/11 AU 31/12/2020</b>															
1	ADJOINT TECHNIQUE	35/35	Agent technique polyvalent												
20-177	M. BERTRAND	COVID-19 : VERSEMENT DE LA PRIME EXCEPTIONNELLE	<p><b>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>AUTORISE</b> le versement de la Prime exceptionnelle liée au COVID- 19 sur les bases suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Période considérée : du 17/03/2020 au 10/05/2020 (confinement)</li> <li>• Bénéficiaires : tous les agents en poste (fonctionnaires et contractuels)</li> <li>• Montant modulable plafonné à 1 000€ et versé en une fois sur le salaire de décembre 2020</li> </ul> </li> </ul>												

			<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>ADOpte</b> les montants suivants (cumulables) : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 25€ par jour pour un agent présent</li> <li>• 30€ par jour pour un agent mis à disposition de la Résidence Autonomie</li> <li>• forfait de 100€ pour un agent en travail à distance</li> </ul> </li> <li>- <b>PRÉVOIT</b> les crédits nécessaires au budget 2020.</li> </ul>
--	--	--	---

### EDUCATION – SOLIDARITÉ – FAMILLE

20-178	M. GUILLOUET	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION A TITRE GRATUIT - VILLE DE MONTFORT-SUR-MEU / LABORIZON BRETAGNE - RUE DES URSULINES	<p><b>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>APPROUVE</b> le projet de convention de mise à disposition à titre gratuit de locaux communaux au profit du laboratoire Laborizon Bretagne ;</li> <li>- <b>AUTORISE</b> le Maire à signer ladite convention.</li> </ul>
--------	--------------	---	---

### SPORT – CULTURE – VIE ASSOCIATIVE – JEUNESSE – RELATIONS INTERNATIONALES

20-179	MME LE GUELLEC	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE FACES DE PANNEAUX PUBLICITAIRES AU PROFIT DU CINÉMA « LA CANE »	<p><b>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>AUTORISE</b> le Maire à signer la convention de mise à disposition de faces de panneaux sucettes et tous les documents qui s'y affèrent.</li> </ul>
--------	----------------	---	---

20-180	MME LE GUELLEC	DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE MONTFORT BASKET CLUB	<p><b>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>ATTRIBUE</b> une subvention de 1 253 € à l'association Montfort Basket Club en substitution des 2 000 € initialement envisagés.</li> </ul>
--------	----------------	--	--

### ENVIRONNEMENT – GESTION DES RISQUES

20-181	M. NEDELEC	FORET COMMUNALE DE MONTFORT-SUR-MEU - ETAT D'ASSIETTE DES COUPES DE L'ANNÉE 2021	<p><b>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>APPROUVE</b> l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2021 présenté ci-après :</li> </ul> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th>Parcelle</th> <th>Type de coupe<sup>1</sup></th> <th>Volume présumé réalisable (m<sup>3</sup>)</th> <th>Surf (ha)</th> <th>Réglée/ Non Réglée</th> <th>Décision du propriétaire</th> <th>Destinations Possibles (Bois Façonnés, Délivrance, Ventes aux particuliers, vente sur pied)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2B</td> <td>AMEL</td> <td>200</td> <td>2.59</td> <td>Réglée</td> <td>Accord</td> <td>Bois Façonnés</td> </tr> <tr> <td>3B</td> <td>AMEL</td> <td>220</td> <td>2.81</td> <td>Réglée</td> <td>Accord</td> <td>Bois Façonnés</td> </tr> <tr> <td>4C</td> <td>AMEL</td> <td>100</td> <td>1.47</td> <td>Réglée</td> <td>Accord</td> <td>Bois Façonnés</td> </tr> <tr> <td>4D</td> <td>AMEL</td> <td>80</td> <td>1.54</td> <td>Réglée</td> <td>Accord</td> <td>Bois Façonnés</td> </tr> </tbody> </table> <p style="font-size: small; margin-top: 5px;"><sup>1</sup> Nature de la coupe : AMEL amélioration ; AS sanitaire, EM emprise, IRR irrégulière, RGN Régénération, SF Taillis sous futaie, TS taillis simple, RA Rase</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>DEMANDE</b> à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder en 2021 à la désignation des coupes inscrites à l'état d'assiette présentées ci-dessus ;</li> <li>- <b>PRÉCISE</b>, pour les coupes inscrites, la destination des coupes de bois réglées et non réglées ;</li> <li>- <b>INFORME</b> la Préfète de Région des motifs de report ou suppression des coupes proposées par l'ONF.</li> </ul>	Parcelle	Type de coupe <sup>1</sup>	Volume présumé réalisable (m <sup>3</sup> )	Surf (ha)	Réglée/ Non Réglée	Décision du propriétaire	Destinations Possibles (Bois Façonnés, Délivrance, Ventes aux particuliers, vente sur pied)	2B	AMEL	200	2.59	Réglée	Accord	Bois Façonnés	3B	AMEL	220	2.81	Réglée	Accord	Bois Façonnés	4C	AMEL	100	1.47	Réglée	Accord	Bois Façonnés	4D	AMEL	80	1.54	Réglée	Accord	Bois Façonnés
Parcelle	Type de coupe <sup>1</sup>	Volume présumé réalisable (m <sup>3</sup> )	Surf (ha)	Réglée/ Non Réglée	Décision du propriétaire	Destinations Possibles (Bois Façonnés, Délivrance, Ventes aux particuliers, vente sur pied)																																
2B	AMEL	200	2.59	Réglée	Accord	Bois Façonnés																																
3B	AMEL	220	2.81	Réglée	Accord	Bois Façonnés																																
4C	AMEL	100	1.47	Réglée	Accord	Bois Façonnés																																
4D	AMEL	80	1.54	Réglée	Accord	Bois Façonnés																																

20-182	MME LE PALLEC	CONVENTION POUR L'EXPLOITATION D'UN CRÉMATORIUM - AVENANT N°8	<p><b>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>AUTORISE</b> le Maire à signer l'avenant n°8 à la convention pour l'exploitation du Crématorium de Montfort-sur-Meu.</li> </ul>
20-183	MME HERITAGE ET M. DESSAUGE	DÉVELOPPEMENT D'UNE STRATÉGIE EN FAVEUR DES MOBILITÉS DURABLES : PARTAGEONS LA ROUTE	<p><b>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>ACTE</b> le lancement de la démarche participative « Partageons la route » visant à assurer le développement d'une stratégie en faveur des mobilités durables.</li> </ul>
<b>DOCUMENT SUR TABLE</b>			
20-184	M. BERTRAND	R.I.F.S.E.E.P - TRANSPOSITION DU CADRE D'EMPLOIS DES INGENIEURS TERRITORIAUX ET INTEGRATION DE L'INDEMNITÉ DE RÉGIE AU 01/12/2020	<p><b>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>ADOpte</b> la mise en place du RIFSEEP pour le cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux, tel que présenté ci-dessus, à compter du 01/12/2020 ;</li> <li>- <b>AUTORISE</b> la mise en place d'une IFSE additionnelle, dite IFSE Régie, aux agents exerçant les fonctions de régisseurs de recette ou d'avance, à compter du 01/12/2020 ;</li> <li>- <b>DIT</b> que le reversement aux régisseurs jusqu'alors bénéficiaires ne sera pas réclamé (remises gracieuses) ;</li> <li>- <b>PRÉVOIT</b> l'inscription des crédits correspondants au budget.</li> </ul>

**Fabrice DALINO,  
Maire.**

